

DEMANDE DE RACCORDEMENT ET D'INSTALLATION DU GAZ NATUREL

- Le propriétaire
 L'architecte
 L'appareilleur
- soussigné demande aux Services Industriels de Nyon le raccordement ou la modification de raccordement à leur réseau de gaz naturel de l'immeuble suivant :

Situation

Rue, n° Lieu dit

NPA Localité

N° parcelle N° ECA

Propriétaire

Nom

Adresse

Architecte

Nom

Adresse

Appareilleur

Nom

Adresse

Bâtiment principal

Genre ou destination

Neuf Transformation

Nombre d'appartements

Bâtiments secondaires, annexes, garages

Genre

Description de l'installation

Nouvelle Transformation Suppression *Les emplacements des compteurs seront déterminés par le Service du Gaz*

Usage du gaz naturel

	Chauffage	Eau chaude	Cuisson
Nombre
Marque
Type
Puissance kW kW kW kW kW
Charge kW kW kW kW kW

Charge maximale probable kW

Annexes à fournir impérativement 2 plans de situation 1 plan d'aménagement extérieur

1 plan de l'immeuble indiquant le point d'introduction Autre

Date de raccordement souhaitée

La demande doit nous parvenir **au minimum 1 mois avant le début des travaux.** Date souhaitée

Conditions particulières

- Les installations extérieures, dès et y compris la vanne de prise sur la conduite principale, jusqu'au compteur, à l'intérieur du bâtiment à alimenter, ne peuvent être établies, renforcées ou transformées que par les S.I., à charge du propriétaire.
- Les installations intérieures seront exécutées selon les directives de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE) par des appareilleurs qualifiés, choisis librement par le propriétaire.
- Le propriétaire de l'immeuble est responsable de la conformité des installations intérieures et par la suite de leur état et de leur entretien.

Timbre et signature

Lieu

Date

Timbre

Signature